



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue à 20 heures, le vendredi 1^{er} mai 2020, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents par téléconférence :

Chantal Crête
Gilles Ladouceur

Anik Bois
Don Saliba

Poste vacant
Jean-François David

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, est également présent à la salle communautaire.

Est également présent, monsieur Raymond Guénette à titre de soutien technique.

Aucune personne n'assiste à la séance.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

1.1 Ouverture de la séance.

1.2 Ordre du jour - Adoption.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2020 - Adoption.

1.4 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2020 - Adoption.

1.5 Rapport financier 2019 - Dépôt.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 Rapports administratifs - Dépôt.

2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des chèques et des prélèvements - Adoption.

4.2 Factures diverses - Paiement.

4.3 Fonds de roulement - Compte bancaire distinct.

4.4 Contrat du Groupe Laverdure inc. - Résiliation.

4.5 Rénovation hôtel de ville - Mandat d'architecte.

5. COMMUNICATIONS

5.1 Rencontres et comités - Suivi du maire.

5.2 Site Internet - Offre de service.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1 Plan de mise en œuvre local (PMOL).

6.2 Camions incendie - Réparation.

6.3 Demande au MTQ - Feu clignotant

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1 Débarcadère et stationnement municipal.

7.2 Mini-putt - Enveloppe budgétaire.



No de résolution
ou annotation

7.3 Barge - Achat et formation.

7.4 Véhicule - Achat.

7.5 Génératrice - Achat.

7.6 Vidéosurveillance - Achat.

7.7 Bouées de navigation - Achat.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 265, rue Simon - Autorisation de poursuite.

8.2 634 et 647, chemin de la Presqu'île - Autorisation de poursuite.

8.3 Chenal de navigation - Gestion.

8.4 Compostage - Projet pilote.

8.5 Distribution d'arbres.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 CLP - Adhésion.

10.2 Camp de jour municipal - Remboursement.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Comité MADA.

11.2 Aménagement/urbanisme clientèle aîné.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, mentionne que la présente séance se fait par audioconférence et demande aux gens d'être prudents avec le virus COVID-19.

1.1

94-05-2020
Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 02.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

95-05-2020
Ordre du jour - Adoption

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

1.3

96-05-2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 3 avril 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

97-05-2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2020 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 avril 2020 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 14 avril 2020 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

Rapport financier 2019 – Dépôt

Le secrétaire-trésorier confirme avoir donné dans les délais l'avis public requis par l'article 176.1(2) du Code Municipal du Québec et dépose le rapport financier, le rapport du vérificateur externe visé au premier alinéa de l'article 966.2 du Code municipal du Québec ainsi que tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre.

2. **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

2.1

Rapports administratifs - Dépôt

Les rapports administratifs du mois d'avril sont déposés.

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois d'avril est déposée.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net



No de résolution
ou annotation

4. **GESTION FINANCIÈRE**

4.1

98-05-2020

Liste des chèques et des prélèvements – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois d'avril, totalisant la somme de **98 547,66 \$** et portant les numéros 16616 à 16666;
- Prélèvements totalisant la somme de **157 417,38 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 22 mars au 18 avril 2020, pour un montant total de **79 679,65 \$**;
- Rémunération des élus du mois d'avril 2020 pour un montant total de **8 823,44 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2

99-05-2020

Factures diverses - Paiement

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des factures de dépenses diverses totalisant un montant de 8 319,97 \$, plus les taxes applicables, et s'en déclarent satisfaits;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil autorise la dépense de 8 319,97 \$, plus les taxes applicables pour travaux d'électricité et services juridiques;

QUE ces dépenses soient affectées aux postes budgétaires suivants :

- Travaux d'électricité 6 594,97 \$, plus taxes applicables, poste budgétaire 02-13000-681;
- Services juridiques, 1 725,00 \$, plus taxes applicables, poste budgétaire 02-19000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

100-05-2020

Fonds de roulement – Compte bancaire distinct

CONSIDÉRANT QUE les vérificateurs comptables de la Municipalité lui recommande d'ouvrir un compte bancaire distinct pour son fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à demander à une institution financière, d'ouvrir, pour et au nom de la Municipalité, un compte bancaire distinct pour son fonds de roulement et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

4.4

101-05-2020

Contrat du Groupe Laverdure inc. - Résiliation

CONSIDÉRANT la résolution 306-10-2019 accordant à Groupe Laverdure Inc. le contrat pour la rénovation du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Tabet, l'architecte responsable de la supervision des travaux pour la Municipalité l'informe qu'ils ne pourront pas être réalisés dans les coûts et délais prévus au devis de l'appel d'offres et à la soumission du Groupe Laverdure Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il n'est pas dans l'intérêt public d'autoriser une modification du contrat de Groupe Laverdure Inc. prolongeant le délai de réalisation des travaux et augmentant le prix du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il est dans l'intérêt public de résilier le contrat de Groupe Laverdure Inc., de gré à gré ou de manière unilatérale si les parties ne réussissent pas à s'entendre dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil mandate Me Nério De Candido de la firme Beaudry, Bertrand Avocats pour préparer un contrat de résiliation, quittance et transaction, conforme aux articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, qui comprendra toutes les modalités, soit la reconnaissance des sommes versées, le détail des sommes à verser, la date précise d'effet de la résiliation, etc. ainsi que des clauses de quittance mutuelle, totale et finale, sauf et excepté pour la garantie légale et conventionnelle que le Groupe Laverdure inc. doit assumer pour les travaux;

QUE le Conseil autorise le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, à entreprendre, pour et au nom de la Municipalité, les négociations avec Groupe Laverdure Inc. pour une résiliation de gré à gré dudit contrat;

QUE le Conseil autorise le paiement de toute somme à verser au Groupe Laverdure Inc. en vertu du contrat de résiliation, quittance et transaction signé par les parties;

QUE le Conseil autorise le dépôt et, au besoin, l'homologation du contrat de résiliation, quittance et transaction;

QUE si les parties ne réussissent pas à s'entendre et à signer ledit contrat de résiliation, quittance et transaction dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution, le contrat de Groupe Laverdure Inc. sera unilatéralement résilié par la Municipalité par le seul effet de l'expiration de ce délai;

QUE le Conseil mandate Me Nério De Candido de la firme Beaudry, Bertrand Avocats pour représenter la Municipalité dans tout recours en justice introduit contre elle devant les tribunaux dans le cadre de la résiliation, qu'elle soit unilatérale ou de gré à gré, du contrat (résolution 306-10-2019) de Groupe Laverdure Inc.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5

102-05-2020

Rénovation hôtel de ville – Mandat d'architecte

CONSIDÉRANT le projet de rénovation du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra lancer un nouvel appel d'offres pour la réalisation des travaux de rénovation du nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le devis utilisé pour le premier appel d'offres doit être modifié pour tenir compte de l'état des travaux réalisés à ce jour;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil mandate monsieur Pierre Tabet, architecte, pour modifier le devis du premier appel d'offres de manière à tenir compte de l'état des travaux réalisés à ce jour et permettre le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la rénovation du nouvel hôtel de ville situé au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon;

QUE monsieur Tabet soit responsable de la vérification de la conformité administrative et technique des soumissions reçues dans le cadre de ce nouvel appel d'offres.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1

Rencontres et comités – Suivi du maire

Monsieur le maire donne un résumé des rencontres auxquelles il a participé durant le mois d'avril.

5.2

103-05-2020 Site-internet – Offre de services

CONSIDÉRANT l'offre de services du 22 avril 2020 de la firme Axcom pour la création d'un site Internet municipal à design adaptatif;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil confie à la firme Axcom un mandat pour la création, selon les conditions de l'offre ci-dessus mentionnée, d'un site Internet municipal à design adaptatif et autorise la dépense de 15 400 \$, plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-347.

ADOPTÉE à l'unanimité

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

104-05-2020 Plan de mise en œuvre local (PMOL)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité incendie* confie aux autorités régionales la responsabilité d'établir le schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit préparer et adopter un plan de mise en œuvre local qui programme les activités qu'elle prévoit réaliser pour répondre aux objectifs du schéma;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de mise en œuvre local 2019 (année 1) est déposé;

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu**

QUE le Conseil adopte le Plan de mise en œuvre local 2019 (année 1) qui est déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

6.2

Camion incendie - Réparation

L'item est reporté à une séance ultérieure du conseil.

6.3

105-05-2020

Demande au MTQ – Feu clignotant

CONSIDÉRANT les nombreux accidents survenus à l'intersection de la route 315 et du chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection représente un danger public et que le conseil estime que ce danger pourrait être réduit par une signalisation et un aménagement adéquat, notamment par l'installation d'un feu de circulation clignotant;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le conseil demande au MTQ de prendre acte du danger que représente aux automobilistes l'intersection de la route 315 et du chemin du Tour-du-Lac et demande que ce danger soit réduit par une signalisation et un aménagement adéquat, notamment par l'installation d'un feu de circulation clignotant.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

106-05-2020

Débarcadère et stationnement municipal

CONSIDÉRANT QUE les services de mise à l'eau de bateaux de plaisance ne sont pas sur la liste des services et activités prioritaires publiée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités peuvent déterminer les ressources qu'elles considèrent comme essentielles et dont les services devront être maintenus;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux propriétaires peuvent seulement accéder à leur propriété par l'eau et que le débarcadère municipal et son stationnement associé constituent la voie privilégiée d'accès à leurs propriétés;

CONSIDÉRANT QUE le bien-être de la population est intimement lié à l'accès au lac Simon et à la navigation de plaisance sur ce plan d'eau;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil déclare le débarcadère municipal et son stationnement associé comme étant des services essentiels;

QUE le conseil autorise toute personne (et membre de sa famille immédiate) résident, soit de manière permanente, soit de manière saisonnière, à utiliser le débarcadère municipal et son stationnement associé dans le respect de toute loi ou tout règlement applicable;

QU'en conséquence, que seuls les détenteurs d'une vignette noire soient autorisés à utiliser le débarcadère et le stationnement municipal associé;

QUE cette autorisation d'usage restreint demeure en effet jusqu'à la levée par le gouvernement provincial de l'état d'urgence sanitaire ou son assouplissement sur le territoire de la Municipalité ou jusqu'à l'adoption d'une résolution à l'effet contraire.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

7.2

107-05-2020
Mini-putt - Enveloppe budgétaire

CONSIDÉRANT la résolution 261-09-2019;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 105 000 \$ est prévu au budget 2020 pour terminer les travaux au 915, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics estime qu'un montant de 143 257 \$ est nécessaire pour terminer les travaux;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le conseil autorise la dépense totale de 143 257 \$ pour compléter les travaux au 915, chemin du Tour-du-Lac;

QU'une partie de cette dépense au montant de 105 000 \$ soit affectée au poste budgétaire 23-08000-723;

QUE la balance de cette dépense au montant de 38 257 \$ soit affectée au poste budgétaire 02-70170-447, s'il y a lieu d'un changement de l'affectation budgétaire lors de la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.3

108-05-2020
Barge - Achat

CONSIDÉRANT la résolution 227-08-2019;

CONSIDÉRANT QUE Wilfrid David & Fils Inc. est propriétaire de la barge de marque et modèle Artis portant le numéro d'identification de véhicule SAQ SAAQM19604020114 et laquelle est utilisée pour la vidange de boues septiques;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire accepte de modifier cette barge selon les spécifications de la Municipalité comme condition de son achat par la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le conseil autorise la dépense de 65 000 \$, taxes en sus, pour l'achat de la barge modifiée selon les conditions de la Municipalité;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23-05001-300.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.4

109-05-2020
Véhicule - Achat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède depuis plusieurs années à la location d'un véhicule pour les opérations municipales de mesurage et de vidange des boues septiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général que la Municipalité procède à l'achat d'un véhicule qui pourra servir à ces opérations ainsi qu'à tout autre usage pour fins municipales;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à l'achat d'un véhicule pour un montant maximal de 25 000 \$, plus les taxes et frais applicables;

QUE le conseil mandate le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23-07001-300.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.5

110-05-2020
Génératrice - Achat

CONSIDÉRANT *Le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;*

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de ce Règlement stipule que la Municipalité doit être en mesure de parer à une interruption de l'alimentation électrique survenant dans ce centre de coordination;

CONSIDÉRANT l'offre de prix du 9 avril 2020 de Duhamel électrique Inc. et la recommandation du directeur des Travaux publics;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le conseil autorise la dépense de 11 750 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville sis au 849, chemin du Tour-du-Lac;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23-03001-300.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.6

111-05-2020
Vidéosurveillance - Achat

CONSIDÉRANT le projet de vidéosurveillance de certains immeubles et biens municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'établir des liens radios entre les différents sites que la Municipalité cherche à couvrir et que les travaux se réaliseront en trois phases en conséquence des infrastructures nécessaires à l'acheminement du signal;

CONSIDÉRANT les offres de services d'Internet Papineau pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE le conseil autorise les dépenses suivantes pour la réalisation des travaux pour le projet de surveillance :

- 4 351,28 \$ (Phase 1)
- 3 896,75 \$ (Phase 2)
- 15 260 \$ (Phase 3)

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23-03001-300.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

7.7

112-05-2020
Bouée de navigation - Achat

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir de nouvelles bouées homologuées par Transport Canada de manière à les installer sur les lacs Simon et Barrière;

Il est proposé par Madame Anik Bois
ET résolu

QUE le conseil autorise la dépense de 6 190,20 \$, transport et taxes en sus;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-640.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

265, rue Simon – Autorisation de poursuite

L'item est reporté à une séance ultérieure du conseil.

8.2

113-05-2020
634 et 647, chemin de la Presqu'île – Autorisation de poursuite

CONSIDÉRANT QUE le directeur de l'urbanisme a informé le conseil que :

QUE

- Les propriétaires des 634 et 647, chemin de la Presqu'île y exploitent des établissements d'hébergements touristiques;
- Cet usage appartient à la classe d'usages « C6 – Hébergement touristique » du règlement de zonage municipal en vigueur;
- Cette classe d'usages n'est pas autorisée dans la zone 09-H où se trouvent les propriétés;

Il est proposé par Monsieur Jean-François David
Et résolu

QUE le Conseil mandate Me Nério De Candido de la firme Beaudry, Bertrand Avocats pour introduire un recours en justice contre les propriétaires des 634 et 647, chemin de la Presqu'île, à Lac-Simon, pour obtenir une ordonnance du tribunal pour faire cesser l'usage non conforme au règlement de zonage en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

114-05-2020
Chenal de navigation

CONSIDÉRANT l'existence, dans la baie Groulx, d'un chenal de navigation autorisé par Transport Canada, depuis 2012;

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le conseil déclare que la Municipalité prenne complètement en charge la gestion, l'entretien et le maintien du chenal de circulation autorisé par Transport Canada dans la baie Groulx.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

8.4

115-05-2020

Compostage – Projet pilote

CONSIDÉRANT QUE les Québécois produisent une quantité astronomique de matières résiduelles chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le compostage diminue les multiples impacts néfastes reliés au transport et à l'élimination des déchets : pollution de l'air, du sol et de l'eau, sans parler des effets sur la santé humaine, la faune et la flore;

CONSIDÉRANT QUE le compostage est une solution écologique facile permettant de réduire ces matières destinées aux sites d'enfouissement ou à l'incinération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il est dans l'intérêt public de favoriser le compostage sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'excellent travail réalisé par le Comité Consultatif d'Environnement sur ce dossier et les recommandations contenues dans le rapport remis au conseil sur le compostage;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le conseil souligne les efforts des membres du Comité Consultatif d'Environnement dans le dossier du compostage et les remercie pour l'excellence et le professionnalisme du travail accompli dans ce dossier;

QUE le conseil demande aux résidents de la Municipalité de l'aider à réduire les matières destinées aux sites d'enfouissement ou à l'incinération en adoptant des pratiques de compostage simples qui ne nécessitent pas le déploiement d'une infrastructure de service complexe ou coûteuse;

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 10 000 \$ pour la mise en œuvre d'un projet pilote de compostage sur partie ou totalité du territoire de la Municipalité;

QUE ce projet pilote influera un volet éducatif ainsi qu'un volet pratique de manière à ce que la pratique sur le terrain puisse suivre les idées et qu'un changement de culture s'amorce sur le territoire de la Municipalité;

QUE le conseil autorise le directeur général à s'adjoindre les services de deux citoyens pour l'aider à concevoir et à rapidement mettre en œuvre un tel projet;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-45210-446.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.5

Distribution d'arbres

Le maire annonce qu'un suivi sera fait.

(Note du secrétaire-trésorier;

En raison de la COVID-19, il n'y aura pas de distribution d'arbres cette année, le Gouvernement du Québec a annoncé que les arbres seront mis en terre dans différents lieux propices à la plantation. Ces arbres contribueront ainsi au reboisement des forêts privées et publiques québécoises).

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

116-05-2020
CLP – Adhésion

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le conseil autorise l'adhésion annuelle au Comité Loisirs de Papineau pour la somme de 165 \$;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-13000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

10.2

117-05-2020
Camp de jour municipal – Remboursement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas l'obligation d'offrir un camp de jour municipal ni de prévoir un programme de remboursement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a vérifié l'offre de services auprès de nombreuses municipalités membres de la MRC Papineau et que les approches varient d'une municipalité à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime important de soutenir les familles de jeunes enfants en prenant entente avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau offrant un tel service et en affectant un montant destiné au remboursement partiel des frais de camp de jour encourus pour tout enfant dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon;

Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu

QUE le conseil autorise le maire, Jean-Paul Descoeurs, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Me Edwin John Sullivan, à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute entente avec d'autres municipalités de la MRC de Papineau offrant ce service de manière à ce que tout enfant dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon puisse bénéficier de ce service pendant la période estivale;

QUE le conseil affecte un montant maximal de 5 000 \$, annuellement, au remboursement des frais de camp de jour pour les enfants dont au moins un parent est résident permanent de la Municipalité de Lac-Simon;

QUE le conseil autorise un remboursement maximal de 50 \$/jour, par enfant, pour un maximum de 250 \$ par enfant, annuellement;

QUE tout parent désirant bénéficier de ce remboursement doit préalablement en informer le directeur général de la Municipalité et signer un formulaire prévu à cet effet;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-70290-951.

ADOPTÉE à l'unanimité

LA SÉANCE EST SUSPENDUE à 21 h 06

REPRISE DE LA SÉANCE À 21 H 12



No de résolution
ou annotation

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

118-05-2020
Comité MADA

CONSIDÉRANT QUE la favorisation d'un vieillissement actif constitue un enjeu stratégique et prioritaire pour le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire jouer un rôle clé dans le soutien aux aînés, notamment afin de leur permettre de préserver leur autonomie le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil estime que le Comité MADA de la Municipalité peut lui fournir une aide précieuse dans la réalisation de cet objectif important;

CONSIDÉRANT QUE « Vivre en Ville » a élaboré un guide pour outiller les décideurs et les professionnels municipaux, les associations ou regroupements communautaires (p. ex. les associations de résidents ou d'aînés) et les promoteurs immobiliers dans la création de milieux favorables à un vieillissement actif;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le conseil mandate le Comité MADA pour faire la caractérisation des milieux de vie existants et pour proposer des projets d'aménagement de milieux répondant aux besoins des aînés dans le cadre du guide élaboré par « Vivre en Ville »;

QUE le conseil autorise la dépense de 5 000 \$ à titre de budget du comité pour la réalisation de ce travail;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-62000-951.

ADOPTÉE à l'unanimité

11.2

119-05-2020
Aménagement - Urbanisme clientèle aîné

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il est dans l'intérêt public que la Municipalité devienne un modèle en matière de milieux de vie favorables à un vieillissement actif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime qu'il s'agit d'un enjeu stratégique et prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE « Vivre en Ville » offre aux MRC et aux municipalités locales reconnues MADA un accompagnement visant à leur permettre de planifier l'aménagement des milieux de vie pour une population vieillissante ou de mettre en œuvre des projets intégrant les besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE « Vivre en Ville » offre des accompagnements structurants de longue durée où tous les aspects de la planification, de la mise en œuvre, de la gestion et du suivi des milieux de vie favorables à un vieillissement actif peuvent être explorés;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE le conseil autorise la dépense de 10 000 \$ à titre de contribution financière de la Municipalité en échange d'un accompagnement « Vivre en Ville » de longue durée selon le scénario A pour une banque d'heures maximale de 280 h, utilisable selon un maximum de 20 heures/semaine pendant au plus 1 an;



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à soumettre la demande d'accompagnement, pour et au nom de la Municipalité, et à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-62000-951.

ADOPTÉE à l'unanimité

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel au directeur général à dg@lac-simon.net

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

13.1

120-05-2020
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 21 h 21

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Me Edwin John Sullivan
Directeur général et secrétaire-trésorier

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Me Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Edwin John Sullivan, directeur général et secrétaire-trésorier